



# L'EIRL :

*nouvelle technique, nouveaux conseils, nouvelles formules*

### CALENDRIER

**Le 11 janvier 2011**  
à Boulogne-Sur-Mer  
**Le 12 janvier 2011**  
à Amiens  
**Le 14 janvier 2011**  
à Arras  
**Le 20 janvier 2011**  
à Pont-à-Mousson  
**Le 27 janvier 2011**  
à Reims

**13H30 - 17H30**

### INTERVENANT

**Frédéric Vauvillé**

Professeur agrégé des Universités  
Conseiller Scientifique du CRIDON  
Nord-Est

### PUBLIC CONCERNE

Notaires, clerks expérimentés

### PROGRAMME

- Genèse des textes applicables (loi du 15 juin 2010 et ordonnance du 9 décembre 2010)
- Comment constituer une EIRL ?
- Quels sont les effets patrimoniaux de l'affectation ?
- Quel est le régime fiscal de l'entreprise ?
- Quelles sont les conséquences de l'ouverture d'une procédure collective ?
- Quel est le devenir d'une déclaration notariée d'insaisissabilité ?

### OBJECTIFS

- Comprendre le nouveau dispositif pour le conseiller à sa clientèle et en expliquer les avantages et les limites.
- Etablir en toute sécurité une déclaration d'affectation.
- Etude d'une formule de déclaration d'affectation.

Bulletin d'inscription

### Pour plus d'informations sur cette formation :

Tél. 03 28 38 17 30 - Fax : 03 20 30 64 92 - formation@cridon-ne.org - www.cridon-ne.org  
A retourner au CRIDON Nord-Est - Formation - 9 rue de Puébla - BP 51212 - 59013 LILLE Cedex  
ou par fax au 03 20 30 64 92

Je souhaite assister à la formation

### EIRL :

- du 11/01/2011 à Boulogne-Sur-Mer,  
à l'Université du Littoral Côte d'Opale, 21 Rue St Louis
- du 12/01/2011 à Amiens,  
à l'Université de Picardie Jules Verne, 10 Placette Lafleur
- du 14/01/2011 à Arras,  
à l'aquarium, Fresnes les Montauban, RN 50
- du 20/01/2011 à Pont-à-Mousson,  
à l'Abbaye des Prémontrés, 9 rue Saint Martin
- du 27/01/2011 à Reims,  
au Cercle Colbert, 4 rue Noël

#### Frais d'annulation :

40 € HT en cas d'annulation, par écrit, jusqu'à 10 jours avant la formation. 100% du prix facturé à moins de 10 jours de la formation. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne de l'étude.

L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement correspondant.  
Dès réception de votre règlement, une facture acquittée ainsi qu'une convention de formation vous seront adressées.

Nom / Prénom\*

Fonction

Etude\*

Adresse\*

CP / Ville\*

Tel / Fax

Email\*

Signature et cachet  
(obligatoire)

Ci-joint mon règlement de 150 € HT (179, 40 TTC)  
à l'ordre du CRIDON Nord-Est :

o Chèque bancaire  
o Virement :  
Crédit Agricole n°16706 05028 50597177010 63

Formation éligible au titre du DIF.

\* Mentions obligatoires